

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles. Contrat
Départemental de Développement et d'Aménagement 2013/2015 - Tranche 2015

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 20.250 € pour la tranche 2015, correspondant à un montant de travaux de 40.500 € HT, du programme pluriannuel 2013-2015, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 1.605.300 € engagée au chapitre 204 sur l'AP 2013-10127S prévue au profit du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles en application de la délibération n° 170 du 20 décembre 2013.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée